
MARRAKECH – Sessions matinales du GAC
Mercredi 9 mars 2016 – 10h00 à 12h30 WET
ICANN55 | Marrakech, Maroc

CHAIR SCHNEIDER : S'il vous plaît, veuillez vous installer à vos places. Nous n'avons pas encore conclu notre travail, nous avons fini une partie de notre travail. Mais pas notre travail au total.

Merci. Nous avons inversé l'ordre de deux thèmes à aborder de notre ordre du jour. Nous avons avancé la pause café mais avant cette pause nous devions nous occuper d'un thème important. Nous allons donc maintenant consacrer un certain temps au traitement de ce thème et à réfléchir à l'avenir de celui-ci. Le thème est le suivant : le secrétariat indépendant du GAC.

Comme vous le savez, nous avons un secrétariat hybride. D'une part, nous avons le soutien de l'ICANN, ce qui est vraiment très apprécié et nécessaire d'ailleurs, et nous avons aussi le soutien d'un secrétariat indépendant qui fournit ses services par l'intermédiaire de l'ACIG de l'Australie. Ceci a une histoire longue mais je crois que nous sommes tous d'accord en ce sens que ce secrétariat hybride est ce dont on a besoin au sein du GAC. Et c'est ce que nous continuerons à devoir utiliser dans l'avenir. Si

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

je me souviens bien, nous avons à Buenos Aires et à Dublin, nous avons fait une évaluation initiale au bout d'à peu près deux ans et nous avons la collaboration de l'ACIG, comme la partie privée de ce secrétariat hybride. Nous avons eu un échange d'idées, une évaluation, et nous avons tous été d'accord je crois pour dire que le travail de l'ACIG est extrêmement précieux pour nous. Ils nous fournissent des documents d'information, des services, ils rédigent des documents, ils nous aident à rédiger des textes, ils nous aident à préparer nos communiqués, à formuler nos propositions pour que nous puissions nous servir de ces documents dans nos débats. Il y a une longue liste des tâches qu'ils font pour nous et dont personne ne voudrait se priver dans l'avenir.

Mais nous savons tous je pense que le secrétariat ne fournit pas tous ces services gratuitement. Il a besoin de gagner sa vie. Et nous, nous avons une bonne opportunité d'avoir la Norvège, le Brésil et les Pays-Bas qui se sont engagés il y a cinq ans à apporter un soutien financier pour un secrétariat indépendant. Ils ont consacré un montant significatif, chacun de ces pays, pour que nous puissions bénéficier des services de ce secrétariat. Et, il me semble que nous sommes tous conscients du fait que nous bénéficions des services du secrétariat, donc du fait que nous devrions nous tous apporter un soutien financier pour le secrétariat, chacun dans la mesure de ses possibilités.

Nous savons que ce n'est pas aussi simple pour tous de pouvoir disposer librement de ressources pour ce type d'activités. Mais, comme nous avons des intérêts partagés, il me semble que nous devons aussi partager la charge que le paiement des services de ce secrétariat implique. Nous ne pouvons pas forcer seulement trois pays à financer éternellement ce secrétariat. Il me semble que c'est quelque chose qui ne serait pas normal dans l'avenir. Il ne serait pas normal de prolonger cette situation indéfiniment.

Heureusement, nous avons eu des annonces et des confirmations d'autres membres du GAC sur les soutiens financiers qu'il compte faire pour les services de secrétariat. Le Pérou veut contribuer à ce soutien financier, la Commission Européenne a annoncé lundi aussi sa contribution financière, mon gouvernement, le gouvernement de la Suisse annoncé qu'il donnerait aussi son soutien financier au secrétariat. Je sais qu'il y a d'autres gouvernements qui abordent ce thème alors si nous voulons garantir la durabilité de ces services, nous devons distribuer cette charge entre le plus grand nombre. Je voudrais céder la parole à ceux qui ont déjà collaboré, au premier bailleur de fond pour qu'ils nous expliquent quelle est leur situation et nous devons ensuite comprendre très clairement ce dont nous avons besoin pour pouvoir assurer la continuité du soutien de l'ACIG.

Nous devons voir aussi comment nous pourrons garantir la continuité du soutien financier pour qu'il n'y ait pas de lacunes ou d'interruptions dans la provision de ces services. Il faut savoir aussi que l'ACIG a une demande croissante de services pour des groupes de travail et d'autres initiatives. Ceci est très simple, nous avons l'argent, nous pouvons le dépenser, le donner à l'ACIG. Mais plus on fournira de soutien financier, plus on demandera plus de services. C'est une équation très simple. Ceci doit être correctement synchronisé autrement les résultats ne seront pas bons.

Il se peut que la Norvège puisse prendre la parole et nous expliquer un peu.

NORWAY :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais commencer en parlant au nom des bailleurs de fond. J'invite donc les Pays-Bas et le Brésil à se joindre à ce que je vais dire.

Comme vous l'avez dit, le secrétariat du GAC joue sans aucun doute un rôle aligné sur nos objectifs et sur la décision prise par le GAC il y a cinq ans, à savoir d'avoir un secrétariat de type hybride. Nous évaluons cette situation, nous voyons que nous obtenons ce dont nous avons besoin, ce que nous souhaitons avoir et ce dont le GAC a besoin.

Comme nous l'avons dit, il y a de plus en plus d'activités, de plus en plus de PDPs, de plus en plus de questions à discuter et analyser. Et notre président et nos vices présidents ont besoin d'un soutien pour être préparés pour les réunions pour travailler dans la période intersession, pour travailler pendant les réunions. Nous avons donc besoin des services de ce secrétariat. Nous, du côté norvégien, nous sommes très heureux, très satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici comme une contreprestation de l'argent que nous avons fourni pour le secrétariat.

Comme notre président l'a dit, il y a cinq ans, le GAC a décidé d'adopter ce type de secrétariat. L'engagement de la Norvège a été de financer ce secrétariat pendant cinq ans avec le Brésil et les Pays-Bas. Nous ne pouvons pas continuer avec un financement de ce niveau pour le moment pour le secrétariat au-delà de cette période de cinq ans.

Nous sommes ici donc pour aborder ce thème et, pour être franc, nous avons besoin que d'autres pays ou d'autres groupes de pays soient à la hauteur des circonstances et qu'ils se portent bailleurs de fond pour le secrétariat afin que nous puissions continuer à jouir de ce service. Autrement, nous ne pourrions pas continuer à soutenir ce secrétariat.

Nous sommes très reconnaissants à la Commission Européenne, au Pérou et à la Suisse d'avoir annoncé qu'ils ont l'intention d'être bailleurs de fond pour la continuité de ce service de secrétariat. Nous voulons aussi encourager d'autres gouvernements et d'autres groupes de pays à rassembler leurs efforts pour avoir la possibilité de devenir des bailleurs de fond pour ce secrétariat.

De la même manière, les services que nous obtenons de la part du secrétariat prouvent que cela implique un travail de préparation, de rédaction des documents, ce qui nous permet, à nous les participants des différents pays, de participer à tous les débats, dans toutes les questions. À vrai dire, le nombre d'activités au sein de l'ICANN est accablant. Donc nous devons pouvoir compter sur ces services qui nous permettent de participer à toutes ces activités, à tous ces processus de manière efficace et positive.

Je vais m'arrêter ici et si les deux autres pays bailleurs de fond veulent apporter quelque chose, je me ferai un plaisir de les écouter.

BRAZIL :

Merci Monsieur le Président. La plupart des commentaires de la Norvège sont alignés sur notre position.

Nous voyons que les annonces faites par la Suisse, le Pérou et la Commission Européenne sont très encourageantes. Il est très important de pouvoir élargir cette base de bailleurs de fond pour garantir la durabilité du financement du secrétariat.

Je ne répéterai pas les arguments qui ont été présentés mais je voudrais souligner l'importance du travail du secrétariat. Cela a amélioré notre participation dans les débats de l'ICANN.

Nous estimons que l'argent investi à ces fins a constitué un très bon investissement.

Quant au Brésil, je voudrais dire que la contribution ou les fonds provenant du Brésil viennent du Comité de gestion de l'Internet, le CGI, donc le gouvernement est une des parties composantes. Donc, le gouvernement, comme une partie de cet organisme multipartite, a un grand avantage, à savoir de pouvoir se servir des ressources de ce Comité de gestion de l'Internet du Brésil, le CGI, de donner ce soutien au secrétariat.

Mais, de la même façon que la Norvège, nous, nous avons une charge significative à porter et nous ne pouvons pas continuer à soutenir cette contribution dans les années à venir. Donc, nous demandons que le traitement de ce thème au sein du comité se fasse. Nous pouvons vous assurer que nous ne pourrions pas maintenir le même niveau de contribution financière. L'annonce

de l'expansion de la base de bailleurs de fond est quelque chose que notre gouvernement salue.

Je veux remercier le comité permanent de l'Internet du Brésil de ses apports ainsi que la participation à cette réunion du secrétariat exécutif du comité, tel que Hartmut Glaser ainsi que d'autres membres du comité qui nous honorent de cette présence dans notre réunion et qui nous suivent de très près dans notre travail. Ceci prouve encore une fois le type de modèle que nous suivons en interne et que nous soutenons avec beaucoup de plaisir dans le contexte de l'ICANN.

CHAIR SCHNEIDER : Merci le Brésil. Parole cédée aux Pays-Bas.

NETHERLANDS : Merci Monsieur le Président. Merci à mes collègues, aux bailleurs de fond. Je crois que vous avez très clairement formulés la situation actuelle.

Je veux juste ajouter deux commentaires. Premièrement, je veux me faire l'écho de ce qu'ils ont dit en ce sens que nous allons avoir une brèche financière. Mon gouvernement ne pourra pas avoir une contribution de même niveau du point de vue financier pour encore cinq ans. Notre engagement pour cinq ans se termine cette année.

En incluant les nouvelles contributions, la brèche financière, de toute façon, sera là pour la prochaine année.

Deuxièmement, je veux souligner l'excellent travail effectué par Michelle, Tom et Tracey. Et je veux ajouter qu'il s'agit justement d'un modèle hybride où, nous, tous les membres du GAC, nous sommes mis d'accord au début pour dire que nous ne pourrions pas travailler aussi bien que nous le faisons si nous n'avons pas une équipe aussi professionnelle du côté de l'ICANN, donc Olof, Julia et Karine, qui équilibre cette charge de travail pour nous en tant que membres du GAC. Leur travail ne concerne pas que notre rapport à l'ICANN, tout ce qu'il faut faire au sein de l'ICANN pour les aider. Nous avons aussi toute une série d'outils tels que les traductions les interprètes, les transcriptions, etc.

Alors, je pense que cette formule nous donne de très bons résultats. Elle est cohérente avec ce que nous avons dit il y a cinq ans et sur quoi nous avons été d'accord.

Je veux donc vous encourager, je veux vous recommander de manière forte pour soutenir ce travail qui est fait par le secrétariat de l'ACIG.

CHAIR SCHNEIDER :

J'estime qu'il faut applaudir ces bailleurs de fond parce qu'ils ont fait un investissement significatif pour garantir la durabilité

de ces services pendant cinq ans. Donc nous leur en sommes reconnaissants parce que cela était fondamental pour notre travail.

La situation est la suivante : nous avons des fonds jusqu'à la fin 2016 grâce aux bailleurs de fond actuels. Il y a de nouveaux bailleurs de fond qui ont proposé leur collaboration. Le montant que ces bailleurs de fond initiaux ont apporté est très élevé. Nous devons donc partager cette charge financière avec d'autres membres du GAC. Plus nous serons nombreux comme bailleurs de fond, plus ce sera facile pour les bailleurs de fond actuels de dire « bon, d'accord, ceci fonctionne au niveau national alors pourquoi faut-il que nous continuons de payer cette année, la prochaine, la suivante ? ».

Alors, s'il y a d'autres gouvernements qui font une contribution, on dit toujours, ah bon vous apportez l'argent parce que l'argent est donné à vos amis, etc. Si les bailleurs de fond initiaux disent ou expliquent que ce n'est pas que ces gouvernements qui apportent l'argent mais qu'il y en a d'autres qui valorisent le service institutionnel fourni, cela nous facilite aussi la réception des fonds ou que vous ayez l'approbation des autorités pertinentes. Il s'agit donc d'un appel très clair à l'ensemble du GAC. Peu importe combien d'argent nous pouvons apporter, ce n'est pas important de dire par quelle voie on pourra apporter ces fonds. Certains gouvernements ne peuvent pas donner

directement leur argent au GAC donc il faut que nous voyons les différents mécanismes. Dans certains cas, nous avons des cadres juridiques qui nous empêchent de faire des apports financiers parce que cela est considéré comme une subvention et nous n'avons pas le cadre juridique pertinent. Il y a des questions administratives à résoudre mais s'il y a une volonté politique, on peut trouver une solution indépendamment de la voie ou du canal d'envoi de ce financement. Ce qui est important, c'est que la contribution financière arrive au secrétariat de l'ACIG pour qu'il puisse faire son travail.

Si la politique est là, aucun obstacle ne nous empêchera, ne nous arrêtera. Peu importe le montant des fonds à apporter, nous avons besoin de plus de membres disposés à donner leur soutien à cette initiative. Il n'y a pas un seuil minimal de fond. Et, quant à la période pour donner des fonds, certains diront cette année je peux donner des fonds, je ne sais pas ce qu'il va se passer l'année prochaine. Il se peut qu'il y ait des membres qui fassent une contribution pendant trois ans, pendant cinq ans, peu importe. Tout ce avec quoi nous pourrons contribuer aura pour contrepartie des services dont nous pourrons justement jouir.

Donc, je vous encourage à réfléchir sur ceci consciencieusement pour que vous voyiez avec quel montant vous pourriez contribuer pour le secrétariat. Par exemple, dans le cas du

Brésil, ce n'est pas le gouvernement, c'est une autre institution qui travaille avec le gouvernement et qui peut faire face à cette charge au niveau national parce qu'ils ont des intérêts partagés avec le GAC dans ce modèle multipartite. Alors, au niveau national, il peut y avoir plusieurs parties prenantes qui pourraient contribuer ou des groupes de pays qui pourraient utiliser une structure internationale ou régionale comme un canal pour donner leurs apports ou leurs contributions. S'il y a une volonté politique et que nous voulons bénéficier du service de secrétariat à un niveau approprié, il faut que nous y réfléchissions, que nous nous mettions d'accord et que nous voyions comment parvenir à un nouveau niveau de durabilité.

Merci beaucoup.

La Commission Européenne prend la parole, ensuite la Norvège.

EUROPEAN COMMISSION : Merci Monsieur le Président.

Je tiens à remercier les donateurs actuels et les futurs donateurs et je veux dire que nous pouvons contribuer d'un point de vue financier au secrétariat du GAC.

De par le passé, lorsque le GAC était bien plus réduit, la Commission Européenne agissait en tant que secrétariat du GAC pendant quelques années. Mais, maintenant, l'engagement est

finit depuis plusieurs années. Comme on l'a déjà dit, le GAC est de plus en plus nombreux, on traite de plus en plus de questions et cette situation devient plus complexe et notre secrétariat doit être indépendant, ça c'est clair.

Nous croyons que ce secrétariat indépendant capable de faciliter le travail, par exemple en nous présentant des rapports neutres et objectifs qui expliquent les questions en débat, améliore l'impact de notre travail.

Nous espérons que d'autres voient l'importance de ces contributions et contribuent à un meilleur secrétariat. Pour me faire l'écho de ce que le président a dit, même si les montants sont faibles, s'il y a beaucoup de donateurs, tout aidera à maintenir un secrétariat indépendant qui fonctionnera correctement.

CHAIR SCHNEIDER : Le Royaume Uni.

UNITED KINGDOM : Merci aux donateurs d'avoir présenté ici les problèmes et de faire cet appel à partager la charge comme vous l'avez bien dit.

Le Royaume-Uni se trouve dans l'un des groupes de membres du GAC qui discute la possibilité. On a commencé lundi, au plus au

niveau, avec mon ministre à aborder la question. Il nous a indiqué la volonté politique du gouvernement pour faire cette contribution mais mon défi est de concrétiser tout cela.

Mais, je vais vous dire ce dont j'ai besoin parce qu'il y a beaucoup de ministères qui ont le même problème actuellement. On a des réductions budgétaires pour le programme d'austérité. Nous avons des limites pour nos dépenses. J'ai parlé avec mes collègues du département du trésor et je leur ai demandé d'attribuer une somme pour financer le secrétariat mais j'ai besoin d'une série de documents pour pouvoir y parvenir. Il y en a possiblement d'autres qui sont dans la même position.

Je vais vous dire ce dont j'ai besoin. En premier lieu, j'ai besoin d'une révision de la manière dont on a mené à bien ce modèle hybride, c'est à dire un document décrivant l'aide des donateurs, les donateurs actuels, la manière dont ce modèle hybride s'est développé.

Deuxièmement, une révision de la performance de l'ACIG pour ces services de secrétariat. Nous savons tous que les services ont été excellents mais j'ai besoin d'un document justificatif.

Et troisièmement, j'ai besoin d'une sorte de panorama sur cinq ans comme ici nous parlons de termes d'investissement et de soutien. Pour le GAC, quel est la place du GAC au sein de la

communauté de l'ICANN ? Et il faut avoir une idée du rôle du secrétariat dans les cinq prochaines années.

J'ai besoin d'un document ayant une liste de fonctions pour savoir ce que fait le secrétariat, des indications sur le budget requis pour chacune de ces fonctions. Cette information est peut-être déjà disponible. Et j'ai besoin aussi de savoir qui supervise les dépenses, quel est le mécanisme pour garantir de dépenser cet argent de la manière la plus efficace possible et plus transparente.

J'ai besoin, comment dire, une idée de ce que nous recevons pour l'argent que nous donnons. On nous demande pourquoi on dépense cet argent, pourquoi le Royaume-Uni doit faire cet investissement.

Je peux le décrire mais je ne peux pas faire le travail sans le soutien du secrétariat et de tous nos leaders. J'ai donc besoin de ces documents explicatifs du bénéfice que cela apporte aux membres du GAC à titre individuel.

Les processus pour obtenir une approbation au financement sont très difficiles, très compliqués et j'ai besoin d'une série de document, c'est la raison pour laquelle je vous les demande, justement pour pouvoir faire en sorte que ceux-ci soit acceptés par mon gouvernement.

CHAIR SCHNEIDER : Je vois que le Royaume-Uni est très bureaucratique mais nous comprenons bien de quoi il s'agit. Il y a un premier rapport depuis quelques réunions où on a révisé la performance du secrétariat et nous avons manifestés nos remerciements. Ceci a été inclut dans les procès verbaux des réunions du GAC. Nous essayons de savoir comment tout cela est organisé, qui est le responsable de la supervision. Il y a un contrat bien entendu pour l'instant entre l'ACIG et l'ICANN puisque le GAC n'a pas de personnalité juridique. Ce contrat doit être renouvelé ou remplacé par un autre contrat et ça, il faudra le décider ou le traiter à un moment donné. En fait, nous avons commencé à penser à la prochaine version du contrat. Il y a une série d'éléments que vous devez connaître. Et, bien entendu, ceci est un point de haute priorité dans l'ordre du jour.

UNITED KINGDOM : Oui, j'ai oublié de dire, comment on paye ? Quelles est la mécanique ? Quelles sont les options ? J'ai aussi besoin de cette information.

CHAIR SCHNEIDER : Vous donnez l'argent et je donne 50% à l'ACIG et le reste est investit dans quelque chose de bien comme le bien-être de ma famille, etc.

UNITED KINGDOM : Vous cherchez une nouvelle Citroën n'est-ce pas ?

CHAIR SCHNEIDER : Non, non je vais importer une Plymouth 48 de Cuba parce qu'ils ont une voiture géniale. C'est une plaisanterie.

Le contrat a été établi avec l'ICANN, c'est l'ICANN qui paie les services de l'ACIG parce qu'il y a deux parties dans ce contrat, mais c'est l'ICANN qui paie. L'ICANN ne voulait pas se mêler de la question mais il n'y avait pas d'autre entité avec une personnalité juridique pour le faire. L'ICANN paie s'il reçoit l'argent de nous et nous, nous sommes les donateurs. Mais il y a différentes raisons pour lesquelles c'était difficile d'envoyer l'argent directement des donateurs à l'ICANN et aussi pour des raisons pratiques. Bien des fois les donateurs paient plus facilement tout le montant en une seule fois mais nous avons une facturation périodique de l'ACIG, les factures sont approuvées par moi-même et, dès qu'elles sont approuvées, l'ICANN fait le paiement. Mais ce n'est pas une somme pour toute l'année, c'est quelque chose basé sur des factures qui sont

présentées à la fin de chaque réunion. Il faut que nous ayons un compte bancaire où les donateurs puissent faire le dépôt puis le payer et le montant de la facture de l'ACIG à l'ICANN. J'espère que ce ne sera pas trop compliqué à comprendre mais pour pouvoir avoir un compte bancaire, c'est plus simple de le créer sur le droit suisse puisque vous savez qu'il y a plus de libertés pour créer ce type d'associations. Il n'y a pas de grandes dépenses administratives à considérer, la banque vérifie que ces activités ne correspondent pas au blanchiment d'argent, elle voit que tout soit légal. Voilà, c'est la situation actuelle.

Cela est décrit comme un outil pour permettre aux donateurs de faire les transferts bancaires sans avoir de problèmes juridiques. Mais si vous avez besoin d'autre chose, on peut le faire, on n'a pas de secrets ici. Nous devons être sûrs que les donateurs seront bien informés. Vous pouvez avoir même des questions, il peut y avoir des points qui peuvent être publiés dans le site Web où vous pourrez trouver des informations pour que vous puissiez connaître les détails qui décrivent le secrétariat, son fonctionnement, ses bénéfices. Et aussi, il y aura un autre document pour que vous sachiez comment, au niveau général, on fait le transfert bancaire et comment on gère les services. Toutes ces composantes sont importantes.

J'espère avoir été clair et ne pas avoir pris trop de temps.

NETHERLANDS :

Merci au Royaume-Uni. Je crois qu'il est très important et utile d'aborder cette question. Comme le Président nous l'a dit, nous travaillons dans ce document et je voudrais ajouter quelque chose.

Il y aura là deux partis politiques qu'il faut présenter au responsable de la gestion et une deuxième partie administrative qui montre le fonctionnement de la structure, quels sont les contacts, qui est le responsable de l'administration financière, etc.

Je crois que votre demande peut être respectée avec ces documents.

ARGENTINA :

Merci Monsieur le Président. En premier lieu je tiens à remercier les pays donateurs, les nouveaux pays donateurs de la contribution qu'ils vont faire au secrétariat. Je tiens à remercier l'ACIG et le personnel de l'ICANN de l'énorme travail qu'ils font, avec les rapports qu'ils nous donnent, tous les travaux de préparation pour le GAC et les groupes de travail.

Comme vous devez le savoir, nous avons un nouveau gouvernement. Je m'engage donc à demander l'aide de mon pays aussi mais je crois que les documents demandés par le

Royaume-Uni, ce serait vraiment très utile de les avoir en espagnol. Si cela ne demande pas une dépense trop importante, j'aimerais les avoir en espagnol parce qu'ils seront très utiles. Mark a décrit très clairement et de manière détaillée la raison pour laquelle on a besoin de ces documents.

Autre question.

L'apport doit être fait d'une organisation gouvernementale ? Il est possible de le faire à partir de l'association privé ? Ce n'est que les organisations liées au gouvernement ou on peut chercher d'autres sources de financement ?

Vous avez dit que le montant n'était pas fixé.

CHAIR SCHNEIDER :

Si tout se passe de manière claire et transparente, tout est viable. Vous, en tant que membre du GAC, vous devez vous organiser au niveau national et supranational et déterminer quels sont vos alliés pour partager la charge.

Bien entendu, à vous de vous en occuper. Personne ne nous dit comment faire pour nous organiser. J'espère avoir répondu à votre question. Le Pérou.

PERU :

Merci Monsieur le Président. Je vais parler en espagnol.

Lorsque nous abordions la question la dernière fois à Dublin, j'ai dit que j'allais me renseigner au Pérou de la manière dont on pouvait participer de cet effort. Nous l'avons fait en suivant l'exemple de nos voisins du Brésil. Nous participons maintenant au groupe de donateurs en fonction de nos possibilités et à travers la société qui enregistre le .PE.

Je vous raconte ceci parce que c'est un modèle qui peut être utile pour vous et je crois que si le Pérou peut le faire, d'autres pays avec les mêmes caractéristiques et les mêmes circonstances économiques que le Pérou pourront également le faire et doivent le faire. Nous recevons le soutien au secrétariat qui va au-delà du travail de secrétariat, ce qui nous aide dans notre travail. Ici, il y aura très peu de personnes qui se consacrent seulement au GAC.

Ce n'est pas mon cas, moi j'ai beaucoup d'autres choses sous ma responsabilité et le travail du groupe de secrétariat, à mon avis, est un travail fondamental. C'est un travail qui m'aide beaucoup à voir plus clairement ce qu'il faut aborder immédiatement et ce qui peut être reporté à plus tard. Mais, au-delà du bénéfice et du magnifique travail que ce groupe fait, je crois que c'est un effort où tous nous pouvons participer. Si le Pérou peut le faire, tout le monde peut le faire. En fonction des possibilités bien entendu.

Je crois donc que c'est bien l'heure où nous soyons tous impliqués, les plus grands et les plus petits. Et en fonction de la possibilité. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci le Pérou.

HUNGARY : Merci Monsieur le Président. En premier lieu je tiens à remercier les pays donateurs actuels et les nouveaux pays donateurs. Et je voulais aussi remercier le secrétariat de l'excellent travail qu'il fait.

Je crois que ce travail est vraiment utile. C'est utile d'avoir ce document par écrit. Je ne vais pas demander la traduction dans ma langue, avec l'anglais c'est suffisant, mais je crois que nous pouvons considérer la question du compte bancaire en Suisse.

Je ne sais pas si tous les fonctionnaires voudraient transférer leurs fonds dans un compte en banque en Suisse. Je crois que c'est viable et je ferai de mon mieux pour convaincre mon gouvernement de faire son apport.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Pour que ce soit clair, il y a quelques années nous nous trouvions dans une situation où il n'y avait pas moyen de

transférer l'argent et cet outil nous a permis de trouver une solution au problème. Mais si maintenant il y a d'autres véhicules pour le faire on peut les trouver.

SINGAPORE :

Merci Monsieur le Président. Singapour apprécie le bon travail de l'ACIG pendant les dernières cinq années et reconnaît le besoin d'avoir une stabilité financière.

Nous croyons qu'un grand nombre de membres partage ce point de vue mais il y a des conditions de paiement plus diminuées maintenant, ce qui représente un enjeu, et cette charge doit être partagée. Il y a des discussions sur la manière de montrer à titre gouvernemental ce besoin. Singapour veut suggérer quelque chose par rapport à la contribution.

Le GAC pourrait analyser la possibilité d'adopter un système d'apport semblable à celui de l'UIT mais moins compliqué. Les contributions des membres pourraient se faire suivant un système de libre élection à partir de différents montants échelonnés. Cela permettrait l'autonomie pour choisir le montant que l'on peut apporter et les registres de ceux qui font ces rapports.

CHAIR SCHNEIDER : Merci Singapour. C'est un exercice de brainstorming. On peut étudier le système de l'UIT comme dit notre collègue.

Il a l'unité des contribuables ou de contribution plutôt. À savoir 318 000 francs suisses. Je le sais bien parce que c'est moi qui signe ces contributions. Chaque pays peut donc décider combien d'unités il peut payer. Je crois que le maximum c'est 15 ou 30 par an et le minimum c'est 1/4 de cette contribution.

Alors, chaque pays peut contribuer suivant les critères applicables de chaque pays. La décision vous appartient. On peut discuter si ce modèle est utile ou pas. C'est peut-être prématuré de le définir maintenant par ce que cela peut impliquer des conséquences si on se voit forcé à payer quelque chose et si on utilise ce type de systèmes, il faut payer un montant bas pour ne pas porter préjudice à des pays, indépendamment de l'importance ou de la taille du pays. Vous pouvez décider de faire un apport de 15, 75 ou 2 000 unités de contributions. C'est une idée que nous pouvons considérer avec plaisir mais il va falloir du temps pour analyser les avantages et les possibles risques.

Et nous espérons que tout cela sera volontaire. Au cas où ce ne serait pas possible, nous analyserons d'autres alternatives et nous pourrions voir la manière de le faire de manière plus obligatoire ou plus urgente. En fin de compte, le montant doit

être décidé par le gouvernement parce que nous savons bien que les situations sont différentes et les situations changent au fil du temps. Tous les pays ne sont pas dans la même situation tous les ans. Il faut donc être flexible.

Merci.

NORWAY :

Merci Monsieur le Président. Un commentaire très bref, à titre informatif pour d'autres administrations. Dans notre gouvernement, nous traitons ces contributions au secrétariat du GAC de la même manière que nous traitons et nous définissons d'autres contributions par exemple à l'UIT et d'autres organisations internationales. C'est la façon dont nous déterminons le montant de notre contribution. C'est comme ça qu'on le gère en interne, comme si c'était une contribution pour d'autres organisations internationales.

CHAIR SCHNEIDER :

Tous les pays ont leurs propres règles internes et bien sûr, elles doivent être respectées.

INDONESIA :

Thomas, ce que vous mentionnez est intéressant pour ce qui est des similitudes avec l'UIT. Je suis d'accord avec vous en ce sens

que chaque pays a des réglementations différentes. L'UIT, l'Indonésie y contribue aussi, nous faisons partie du conseil de l'UIT et nous faisons notre contribution par l'intermédiaire des procédures administratives. L'UIT est une organisation où le pays est un membre de l'organisation, on est un membre. Et, en tant qu'État membre, il faut contribuer au financement suivant les normes établies par l'UIT.

Maintenant, pouvons-nous faire cela au sein du GAC lui-même. Nous n'avons pas des états membres du GAC ou des états membres de l'ICANN. Nous n'avons pas cette notion. Pouvons-nous travailler avec les procédures de la sorte ?

Moi, personnellement, je ne sais pas comment vous pouvez le faire en Suisse et en Indonésie par exemple. Six mécanismes de financement sont gérés par l'intermédiaire du ministère des affaires étrangères où, nous, les organisations, nous sommes des États membres.

Je voudrais donc savoir quelles sont les possibilités de mise en œuvre d'un système semblable à celui de l'UIT où nous pourrions dire peut-être que les procédures administratives de l'UIT pour le financement peuvent être aussi appliquées ici. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup l'Indonésie. Je vois que nous devons finir. Cette séance se termine. Je crois que nous sommes tous d'accord de l'importance de ce thème pour comprendre notre situation actuelle à cet égard et savoir ce que nous pouvons et ce que nous devons faire pour garantir la durabilité de ce service que nous ne voulons pas perdre ni réduire. Bien au contraire, nous voulons renforcer, augmenter le nombre de ces services.

Alors réfléchissez à cette proposition, parlez entre vous, parlez en au niveau national. Et si vous avez des doutes, n'hésitez pas à nous contacter, nos portes sont ouvertes pour vous aider avec tous les doutes ou les difficultés que vous devrez avoir à affronter pour vous aider dans ce sens là.

Maintenant nous allons prendre le prochain point de notre ordre de travail. C'est la mise à jour des différents groupes de travail. Malheureusement, nous n'avons pas eu beaucoup de temps pour aborder ces thèmes auparavant. Mais, espérons que cela changera maintenant que la transition est sur la bonne voie. Espérons avoir un peu plus de temps et un peu plus d'espace pour pouvoir aborder ce thème dans l'avenir.

Je voudrais d'abord céder la parole à Olof pour une annonce.

OLOF NORDLING : Merci Monsieur le Président. J'ai une annonce à propos des billets pour le dîner, pour la soirée de gala.

On m'a promis que dès que les billets d'entrée du gala arriveront, ils nous seront remis, je crois que ça va venir sur un tapis volant, et nous allons vous les remettre ensuite. Nous espérons bien pouvoir assister au dîner de gala de ce soir si tout est résolu en ce qui concerne le communiqué. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Je vois que Julia se promène au fond de la salle. C'est ce qu'elle a entre les mains. Ah bon, Julia a les billets d'entrée pour le gala.

Nous allons donc établir un processus par consensus, nous allons faire une queue pour que tout le monde soit en égalité de droit pour accéder à l'entrée qui nous permet d'assister au dîner de gala sur un pied d'égalité. Merci beaucoup Olof pour cette information

Nous allons donc maintenant revenir à la question des groupes de travail du GAC. Nous avons un temps limité. L'idée est que chaque groupe de travail puisse nous présenter une mise à jour du travail qu'il a fait.

Et, si vous avez besoin que le GAC prenne des décisions à cet égard, il faut l'indiquer clairement pour que nous voyions un peu

quelles pourraient être les actions que nous pourrions appliquer, les mesures que nous pourrions appliquer.

Nous allons donc commencer par la Thaïlande et la Commission de l'Union Africaine qui s'occupent du point 20 et qui dirigent le Comité de sécurité publique.

AUC :

Merci beaucoup Monsieur le Président.

Je veux dire que le groupe a été créé en février 2015 pendant la 52ème réunion de l'ICANN et je veux répéter notre invitation aux membres du GAC pour participer à ce thème, surtout ceux qui sont des experts à cet égard, nous leur demandons de nous joindre dans le groupe.

Il y a peu de temps, nous avons travaillé par rapport aux WHOIS, nous avons fait beaucoup de travail de sensibilisation dans différentes réunions, nous avons travaillé sur le WHOIS, sur le DNS, sur les adresses IP. Nous avons travaillé sur la question de la cyber sécurité, sur la question du consommateur et d'autres thèmes de sécurité publique.

Nous avons établi un guide pour les organisations ou les organismes d'application de la loi au sein de l'ICANN. Ce guide est encore en cours et l'idée est d'y inclure le plus grand nombre

d'informations possible. Ce document est disponible sur le site Web.

De la même manière, en janvier 2016, dans une réunion pendant la période intersession, et ce grâce à la Commission Européenne qui nous a accueilli. Nous espérons que l'Union Africaine organisera une réunion de ce type avant la fin de l'année pour inclure d'avantage d'activités, surtout des activités de renforcement de capacité et ce en collaboration avec d'autres groupes de travail, en particulier celui des régions géographiques du GAC.

Il y a ensuite des cas d'études par rapport aux WHOIS que nous voulons partager avec vous. Nous participons aussi au PDP de la GNSO pour les services d'enregistrement des données pour la prochaine génération. Greg est ici en tant qu'agent de l'liaison d'Europol, il peut répondre à vos questions. Et je veux dire aussi que d'autres membres du GAC travaillent sur ce PDP spécifique.

Nous avons eu hier après-midi un atelier conjoint avec la NRO qui a été vraiment très réussi. Nous sommes parvenu à un excellent niveau de collaboration et d'entente pour pouvoir garantir que le WHOIS devienne beaucoup plus [inaudible], ainsi que les adresses I.P.

Nous avons ensuite des recommandations concernant les services de représentation fiduciaire et d'anonymisation,

d'enregistrement fiduciaire pardon. Nous avons ensuite les RAA, les obligations contractuelles. Nous allons voir comment sont accrédités les bureaux d'enregistrement suivant nos recommandations de 2011.

Nous continuons à travailler sur la spécification 11, c'est à dire l'accord sur le cadre de sécurité. Et nous allons présenter le rapport final sur ce thème. Nous avons ensuite une révision de la consommation, du choix des consommateurs et de la concurrence. La communauté européenne et Lauree Kapin qui sont nos représentants à cet égard dans cette initiative. Ils peuvent présenter l'information supplémentaire et afférente.

Nous passons ensuite à l'Addendum 3.18 du RAA de l'accord avec les bureaux d'enregistrement, 3.1. Et nous travaillons aussi avec des chaînes de caractères qui pourront être utilisées pour l'exploitation des enfants et qui suscitent des sensibilités.

Nous travaillons aussi sur certains protocoles de l'IETF, pertinents pour la sécurité publique spécifiquement pour l'ICANN et pour le DNS. Nous espérons bien pouvoir avoir des dialogues avec les coordinateurs et les représentants de l'IETF au sein de l'ICANN.

Quant à l'accréditation des services, d'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire, nous avons présenté des commentaires qui ont été approuvés par le GAC. Mais je crois

qu'il y a une certaine confusion qui règne parmi les collègues. Parce que le document présenté sur le site Web du GAC dit « commentaires du groupe de travail du GAC sur la sécurité publique » au lieu de dire « commentaire du GAC ».

Donc je veux rappeler à nos collègues que, suivant les méthodes de travail du GAC, nous avons élaboré ces commentaires en septembre, nous les avons partagé avec le GAC, nous les avons approuvés. Nous avons ensuite présenté ce document au groupe de travail de la GNSO.

Il y a eu certains soucis dans ce sens que l'on aurait peut-être eu besoin de plus longtemps. Nous allons donc demander aux collègues du GAC ce qui suit. Dans notre communiqué, nous allons demander au Conseil d'administration de nous permettre de disposer de plus de temps pour analyser ce problème de telle façon que nous puissions voir si le GAC peut ou pas présenter son avis en matière de politique publique pour ce qui est de l'anonymisation et de l'enregistrement fiduciaire. Voilà tout ce que j'ai à vous dire à propos de notre groupe. Je ne sais pas si mon collègue de la Thaïlande ou quelqu'un d'autre parmi mes autres collègues a quelque chose à ajouter. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Est-ce que quelqu'un voudrait poser des questions ou faire des commentaires ?

La Thaïlande.

THAILAND :

Merci beaucoup Monsieur le Président, merci beaucoup Alice de votre présentation. Nous avons une préoccupation qui concerne les processus de PDP. Nous voyons que le PDP a des procédures spécifiques quant à la participation des groupes de travail.

Alors, nous essayons de travailler suivant les principes opérationnels pour leur accorder les pièces d'identification au groupe de travail qui vont fournir leur avis ou faire des commentaires qui auraient besoin à un moment donné de refléter ce que le GAC pense, avec les points de vue du GAC en général.

Nous devons donc pouvoir suivre ces procédures. Nous avons besoin d'un plan de travail proposé et ensuite, après notre rapport initial sur un PDP, nous avons besoin que cela soit exprimé en tant que GAC, indépendamment du pays qui participera. Cela doit être exprimé comme une opinion du GAC, un avis du GAC ou comme un soutien du GAC.

C'est à dire, l'opinion émise sera l'opinion du GAC, pas l'opinion d'un petit groupe de travail. Henri pourrait peut-être nous aider là-dessus.

Bien sûr, dans la réalité, il y a certains défis à relever. Nous savons tous quelle est la charge de travail à affronter.

Donc il est important que le groupe de travail puisse mettre à jour le GAC sur ses activités. Et, s'ils peuvent le faire, qu'ils nous alertent à propos de cela. Pour certains types de tâches nous avons besoin que vous nous disiez ce que vous faites et que nous ne dépassions pas la date butoir parce que la date butoir est tel ou tel jour.

Alors, nous allons faire de notre mieux pour pouvoir vous donner une réponse préliminaire avant la date butoir afin que vous puissiez partager cela avec d'autres partis ou avec d'autres fonctionnaires ou institutions de vos gouvernements, pour que tout le monde participe, qu'il y ait un équilibre et que vous, en tant que fonctionnaires du GAC, puissiez donner votre soutien au document d'un groupe d'experts en particulier.

Donc, plus nous aurons d'informations et plus nous serons informés de cela, mieux nous serons préparés pour travailler plus rapidement et pour commencer ou entamer un dialogue sur un thème en particulier. Nous apprenons tous sur cette voie. Nous pouvons tous tirer profit mutuellement de tout ceci pour améliorer ces annonces ou ces alertes qui sont émises mutuellement de telle façon que nous puissions détecter un problème dans les plus brefs délais et en parler entre nous et

voir si nous parvenons à un consensus au sein du GAC par rapport à un thème en particulier.

Nous avons eu des groupes de travail auparavant mais c'était des groupes de travail internes. Maintenant, nous avons des groupes de travail qui travaillent pour des thèmes qui concernent d'autres structures en dehors du GAC. C'est l'objectif.

Donc, il faut que nous puissions faire fonctionner cela avec nos principes opérationnels. Mais il faut aussi que nous travaillions rapidement pour pouvoir améliorer tout ce qui est entre nos mains sans la formalité. Pour pouvoir travailler plus rapidement, il faut en même temps être respectueux des procédures parce que, autrement, nous devons débattre des procédures nécessaires et cela prendrait encore plus longtemps. Je crois que nous sommes tous d'accord là-dessus.

Dans votre groupe de travail, y a-t-il un sujet dont vous voudriez que nous nous occupions et que nous l'adoptions. Si c'est le cas, dites-nous quelle est la date butoir. Et nous savons comme ça ce qu'on attend du GAC en termes de décisions.

AUC :

Merci Monsieur le Président. Je pense que par rapport au rapport final sur l'anonymisation et l'enregistrement fiduciaire,

c'est le thème le plus important à traiter. Le GAC a reçu une lettre du conseil d'administration pour que nous abordions ce thème et que nous émettions un avis.

Aujourd'hui, le conseil d'administration a décidé de reporter ce rapport jusqu'à ce que le GAC puisse émettre son avis. Nous allons donc partager un document préliminaire sur notre avis avec des commentaires qui ont été présentés plus tôt.

Nous aimerions bien que vous abordiez ce thème en particulier.

CHAIR SCHNEIDER :

Bien, merci. Pour que ce soit clair, ce qui s'est passé est ce qui suit. Le GAC a adopté les recommandations que vous aviez proposées. Et ces recommandations ont été adressées à la GNSO, pas au conseil d'administration, pour que la GNSO en tienne compte. Apparemment, il n'y a pas un niveau complet, pour ainsi dire, de satisfaction sur la manière de travailler de la GNSO. Nous savons que la GNSO a considéré ces recommandations mais qu'elle a décidé de ne pas tout adopter ou de ne pas tout approuver. Si je comprends bien ce que vous proposez, il faudrait faire ce qui suit. Sur la base des recommandations qui ont obtenues notre accord au sein du GAC, nous sommes d'accord pour l'envoyer au conseil d'administration puisque le PDP n'est pas encore fini. Jusqu'au 16 mars, il y a une période de commentaire public en cours.

Nous, en tant que GAC, nous ne sommes pas obligé de suivre et respecter ces délais. Mais, plus tôt nous aurons les résultats, mieux ce sera. Si le GAC est d'accord pour envoyer les mêmes recommandations à adopter, non pas à la GNAS, ce que l'on a déjà fait, mais comme un avis au conseil d'administration. Pourriez-vous nous dire si c'est votre proposition ?

AUC :

Oui, c'est la proposition. Mais, il faut tenir compte de ce qui suit. Nous n'avons pas eu suffisamment de temps pour traiter de cette question et des soucis ont été exprimés. Et même avec l'aval et le soutien du GAC, il y a certains soucis qui ont été exprimés par rapport aux propositions. Et le groupe de travail sur la sécurité publique est décidé à raffiner sur les recommandations l'avis qui a été présenté à la GNSA.

Alors, nous demandons d'une part plus de temps au conseil d'administration, ce qui nous permettra de fournir un nouvel avis, ou bien d'améliorer la recommandation ou l'avis présenté par le GAC. Et le GAC devra considérer la possibilité de représenter cet avis au conseil d'administration.

Le plus important est d'avoir un peu plus de temps accordé par le conseil d'administration pour que le groupe de travail sur la sécurité publique puisse modifier ces avis ou ces recommandations, qu'il puisse le représenter devant le GAC

pour que cela soit analysé et que les collègues du GAC aient le temps d'analyser ces recommandations dans le capital.

CHAIR SCHNEIDER : Alors, ce serait bon que nous ayons des dates butoirs approximatives. Je ne sais pas si ce sera dans la prochaine réunion que nous adopterons ces recommandations. C'est à dire, nous avons besoin d'un délai déterminé pour savoir si nous devons envoyer ça au conseil d'administration avant la prochaine réunion. Quand faut-il que nous révisions ces recommandations préliminaires pour pouvoir considérer cela au sein du GAC et travailler dans la période intersession sans avoir une très grande discussion ?

Mais, il me semble que nous devons avoir un débat au sein du GAC étant donné le type de conflit qui se présente mais c'est beaucoup plus difficile dans la période intersession. Nous ferons de notre mieux mais nous avons besoin de connaître le calendrier.

AUC : J'ai suggéré de faire cela pour la 56ème réunion de l'ICANN pour avoir le temps de traiter certaines questions assez controversées.

CHAIR SCHNEIDER : Nous allons attendre la réponse du conseil d'administration.

AUC : Oui. Et entre temps nous allons présenter la nouvelle proposition.

IRAN : Merci beaucoup Monsieur le Président. Il faut que nous sachions très bien ce que nous sommes en train de faire. Vous avez dit que les opinions transmises à la GNSO doivent être transmises au conseil d'administration en tant que recommandation ou avis. L'avis du GAC a une formulation différente. Lorsque nous transmettons ces opinions à la GNS, est-ce qu'on pourrait copier ces opinions pour les transmettre au conseil d'administration en tant qu'avis pour que le conseil d'administration puisse prendre sa décision.

Si nous avons bien compris, et si nous avons présentés notre opinion partiel ou total, ne pourrions-nous pas envoyer une autre note au conseil d'administration pour lui faire savoir que nos opinions n'ont pas été considérés ?

Si vous voulez que nous le fassions en tant qu'avis du GAC, il faut que la formulation soit différente. Cela doit être très clair.

CHAIR SCHNEIDER : Comme Alice l'a dit, il y aura un texte révisé.

UNITED KINGDOM : Merci Monsieur le Président. Merci Alice du rapport. Comme je l'ai dit dans cette réunion, il semblerait bien que ce soit il y a très longtemps, j'ai dit que le Royaume-Uni et l'Italie travaillent avec l'Alliance européenne, le parti européen pour la sécurité des enfants en ligne. C'est un partenariat d'ONG à l'échelle européenne pour réaliser un travail sur la protection des enfants et l'extension des gTLD. Nous avons planifié de travailler sur ceci dans un document final que nous pourrions présenter à ce groupe de travail sur la sécurité publique si cela les intéresse, si cela correspond à leur programme de travail. Je crois qu'on pourrait accorder la priorité à ceci.

Je vois qu'Alice acquiesce là-dessus.

NETHERLANDS : Au PSWG j'ai vu, et Alice l'a mentionné, j'ai vu donc qu'il y a une version préliminaire pour le communiqué. Nous devrions peut-être partager cela très rapidement avec vous, il faudrait que nous en discussions. Nous ne mettons sur le communiqué que des choses qui ont fait l'objet de débat.

Cela m'inquiète un peu de rédiger un texte dont nous n'avons pas débattu et dont nous voyons tout d'un coup que ceci a pris

les membres du GAC à l'improviste. Et ce n'est pas recommandable.

Pourquoi ne pas considérer cette version préliminaire au sein du GAC ? Nous en discutons, autrement ce serait difficile de se mettre d'accord en séance plénière.

CHAIR SCHNEIDER :

La réalité c'est qu'on ne peut pas continuer de travailler sur cette question parce qu'on a quatre groupes de travail supplémentaires et nous avons 25 minutes qui nous restent seulement.

Mais peut-être une réponse finale de la co-présidente.

ALICE MUNYUA :

Merci les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Il y a un membre de ce groupe de travail de la sécurité publique qui a fait des contributions dans ce sens par rapport à ce que vous venez de mentionner sur les protections.

Pour répondre aux Pays-Bas, ce texte que nous proposons pour le communiqué est simple et nous demandons simplement un peu plus de temps de la part du conseil pour pouvoir débattre de la question. Et je crois que ceci est partagé dans le communiqué du GAC.

CHAIR SCHNEIDER : Je crois qu'il ne va pas y avoir de problèmes. On peut passer au groupe de travail suivant. Le groupe de travail sur les droits de l'Homme et le droit international. Il y a les trois co-présidents, le Pérou, le Royaume-Uni et la Suisse.

UNITED KINGDOM : Le groupe de travail sur les droits de l'homme et le droit international s'est réuni hier après-midi. Nous avons abordé un grand nombre de questions pour pouvoir lancer ce groupe. En premier lieu, nous avons approuvé finalement les termes de référence et à partir des consultations qui ont été menées dans d'autres réunions depuis Dublin, au sein du GAC finalement nous avons le soutien pour les termes de références de la part du GAC.

Nous considérons aussi les démarches à suivre pour notre plan de travail, la manière de le développer et comment travailler pendant la période intersession. Nous invitons les membres du groupe de travail à nous donner leurs opinions par rapport à ce qui est écrit dans le document sur le terme de référence. Comme par exemple les domaines accordés, les domaines identifiés comme domaine d'intérêt. Vous devez savoir qu'il y a une annexe de thèmes proposés. Ces domaines d'intérêt sont les gTLD, la transition de la supervision de l'IANA et les principes directeurs des Nations-Unis sur les droits de l'homme et la

manière dont ces principes des Nations-Unies pourraient servir comme cadre pour toute la question liée aux droits de l'Homme au sein de l'ICANN.

Ces questions proposées sont jointes au terme de référence pour obtenir votre feedback. Ce n'est pas une liste exclusive. Nous invitons les collègues à présenter d'autres questions que l'on pourrait considérer dans notre plan de travail.

C'est ce que nous utilisons comme base sur la réforme des noms de domaine internationalisés et les questions de la propriété intellectuelle et nous vous invitons à faire des commentaires sur le plan de travail. On a le temps jusqu'au 18 avril. Les co-présidents, c'est à dire moi-même, Milagros Castanon du Pérou et Jorge Cancio de la Suisse, tout les trois on va analyser les réponses reçues au 18 avril et puis on va émettre une version préliminaire de la proposition vers la fin avril pour peaufiner notre plan de travail pour la prochaine réunion du GAC.

En fait nous commencerons à travailler dans la période intersession aussi. Voilà le processus pour élaborer le plan de travail.

Nous invitons Leon Sanchez, le co-président du CCWG responsabilité, pour une mise à jour sur la recommandation 6 de la proposition du CCWG liée aux droits de l'Homme. Il a fait un résumé très intéressant sur la position et la manière de

continuer à travailler pour la mise en place de cette question dans la piste de travail 2 du CCWG responsabilité. On a analysé les PDPs en essayant de signaler quels sont les éléments possibles liés aux droits de l'Homme qui peuvent intéresser et le mécanisme de protection des droits que nous avons déjà mentionné et qui a des éléments prioritaires pour notre plan de travail suivant les commentaires que l'on recevra de nos collègues.

En plus de cette réunion, on a mené une réunion conjointe avec le groupe de travail intercommunautaire sur la responsabilité corporative et sociale de l'ICANN pour respecter les droits de l'Homme. Cette réunion a eu lieu hier après-midi. Je m'excuse parce qu'au moment où on a organisé cette séance, ce n'était pas le meilleur moment, on était juste au milieu de notre travail sur le document pour le CCWG mais tout le monde avait besoin d'une petite pause et on n'a pas eu beaucoup d'assistance. Mais, le groupe de travail intercommunautaire, le CCWG, nous a commenté les activités qu'ils ont menées dans les cinq sous-groupes pour voir les questions liées aux droits, la question de l'approche à prendre pour évaluer l'impact de l'ICANN en termes de droits de l'Homme.

L'échange a été vraiment utile et nous nous sommes engagés à rester en contact parce que nous sommes très ciblés du côté de l'intérêt public pour le respect en faveur des droits de l'Homme.

De leur côté, ils se sont intéressés à la question de la diversité. Donc, on a des intérêts communs et cela sera développé plus tard. Ceci n'appartient pas seulement au CCWP. Nous voulons que tout cela soit déjà un peu élaboré lors de la prochaine réunion de l'ICANN.

CHAIR SCHNEIDER : On avance donc le travail. Je crois que les termes de référence ont été approuvés par le groupe de travail. Ils l'ont partagé avec le GAC et il n'y a pas eu d'opposition.

Le GAC a donné son adoption formelle ou il faut le faire maintenant ?

UNITED KINGDOM : Pendant la réunion, il y a eu un accord. Si faut faire cette question formelle, on peut le faire, pas de problème.

CHAIR SCHNEIDER : Je demande s'il y a des objections aux termes de référence de ce groupe de travail ? Sinon, on peut considérer qu'ils ont été formellement acceptés par le GAC.

Très bien. C'est fait. Merci.

Des questions, des commentaires sur le travail futur du groupe de travail sur les droits de l'Homme et le droit international ?

S'il n'y en a pas, nous passons au groupe suivant, c'est à dire le groupe qui s'occupe des régions les moins favorisées. Nous avons ici les deux co-présidents. Alice pourrait vous expliquer quelle est la situation actuelle et quelles sont les activités futures.

ALICE MUNYUA : Je vais être brève parce a qu'on n'a pas beaucoup travaillé. On a mené une enquête effectuée par le groupe et nous avons reçu l'aide de l'ACIG pour préparer le rapport final. Et les membres qui n'ont pas participé au sondage, on leur demande de le faire.

Nous avons fait aussi-

CHAIR SCHNEIDER : Pardon. L'enquête est sur quoi ?

ALICE MUNYUA : Pardon. Sur la relation des gouvernements avec les ccTLD et quel est le panorama et qu'est-ce que le GAC pourrait faire du point de vue du développement des capacités dans les régions moins favorisées pour favoriser l'échange avec l'ICANN et les groupes de travail.

Nous avons fait une présentation pendant la réunion de haut niveau qui a été très bien reçue et nous prévoyons une tâche de

formation, de développement des capacités tous les deux ans et nous espérons commencer très prochainement.

Et pour finir, le représentant des îles Cook a accepté de participer dans notre groupe en tant que co-président.

Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Des questions ? Des commentaires sur ce groupe de travail sur les régions moins favorisées ?

S'il n'y a pas de commentaires de la salle, je passe la parole à Olga pour sa mise à jour sur le groupe de travail des noms géographiques.

OLGA CAVALLI : J'ai perdu mon document. Par rapport au groupe de travail pour la protection des noms géographiques et des nouveaux gTLD, nous avons mené une réunion dans l'autre hôtel. La salle a été pleine.

Nous avons revus notre plan de travail mis à jour. Ce que l'on a accordé dans ce plan de travail c'est de commencer à incorporer certains résultats ou certaines conclusions que l'on avait sur cette question comme les meilleures pratiques ou d'autres concepts envers les différents processus des nouveaux gTLD.

Nous avons déjà démarré cette activité, nous faisons le suivi de ces processus. Nous avons reçu une demande de la Géorgie et de l'Ukraine pour inclure dans la portée de notre travail ce qui suit : considéré pour les futures séries des nouveaux gTLD, la protection des noms géographiques et des communautés, y compris les régions suivantes. La région de Crimée, les territoires occupés, contrôlés, mais pas annexés légalement, les États autoproclamés comme, par exemple, l'État islamique entre autres. Et il y a eu d'autres références concernant le guide de candidature précédent et quel pourrait être la signification de tout cela pour le processus de nouveaux gTLD.

On est parvenu à un accord au sein du groupe pour ajouter ces protections et ces noms au domaine d'activité de notre groupe de travail. Je tiens à signaler que, pour le groupe de travail, cela a été très intéressant.

Nous avons révisé un deuxième document préliminaire sur l'intérêt public, on a reçu de très bons apports de Milagros du Pérou.

Nous avons préparé une nouvelle version de ce rapport et nous allons travailler sur cette nouvelle version que nous espérons partager avec le GAC dès qu'elle sera finie.

Nous avons intérêt à agir avec Nora Abusita sur les initiatives de l'ICANN et du Wiki. Nous ferons donc nos contributions à ce moment-là.

Et le groupe de travail a accordé de commencer à aborder les inquiétudes reçues dans les commentaires à la première version préliminaire qui a été ouverte pour une période de commentaires publique.

Nous avons aussi reçu une demande d'autres membres de la communauté de la GNSO et de la ccNSO pour participer de notre liste de diffusion. Je crois que c'est une bonne idée.

Nous voulons demander au GAC si cela est acceptable. Nous pensons que c'est une contribution intéressante et je m'arrête ici.

CHAIR SCHNEIDER : Des questions, des commentaires ?

UNITED STATES : Merci Monsieur le Président, merci Olga de nous avoir donné cette mise à jour.

Je voulais signaler que, bien qu'il y ait eu différents types de documents que l'on a distribué et que l'on a partagé entre les groupes de travail, nous, en tant que groupe de travail, nous ne

considérons pas que ces documents soient finis et ces documents n'ont pas été présentés au GAC. Alors, je veux mettre le point sur ça et je prends note du fait que vous travaillez avec le personnel de l'ICANN, que vous contribuez aux activités de la prochaine série des nouveaux gTLD. Je veux ici faire un appel à la prudence et manifester le doute parce que la communauté bien des fois ne comprend pas l'origine de ces positions ou l'expérience que l'on partage. Alors, je crois qu'il serait utile de nous rappeler nous-mêmes, et je crois que le président l'a fait lorsqu'il a ouvert cette séance. Et bien, les groupes de travail ont pour but de travailler pour le GAC avec la collaboration des différents membres du groupe de travail en question pour pouvoir élaborer différentes analyses et voir différentes modalités pour l'élaboration du travail. Mais, cela doit être transmis au GAC, il faut avoir le soutien du GAC avant de le transmettre à la communauté. Je crois que ça a toujours été une lutte pour nous parce qu'il y a des collègues à la communauté qui parlent pour les membres du GAC et ils ont l'impression qu'ils ont déjà une opinion au sein du GAC. Je crois que tout le monde est passé par cette expérience. Et il faut être prudent, c'est une question très importante et je crois qu'il vaut la peine de prendre le temps supplémentaire pour mener ces propositions au sein du GAC et de donner le temps nécessaire. Je sais que cette réunion a été très intense mais d'ici l'avenir, dès que l'on considérera l'ordre du jour pour les prochaines

réunions, il faudrait octroyer au groupe de travail le temps suffisant pour se réunir en personne. Nous pouvons travailler aussi par courrier électronique mais il faut s'assurer qu'il y ait un véritable échange au sein du GAC avant de passer à la prochaine étape.

OLGA CAVALLI :

Merci Suzanne. Vos commentaires sont très intéressants. Vous avez raison, nous avons fait des commentaires mais pas au nom du GAC mais au nom du pays. On est pour ces commentaires.

Et vous avez raison, on n'a pas fait ça au nom du GAC. Mais, que pouvons-nous faire si un groupe de pays veut faire une présentation et d'autres personnes interprètent que cela est au nom du GAC ? Et bien moi je ne me sens pas responsable.

Toutefois, vos commentaires sont très valables. C'est important que les groupes de travail travaillent justement en plénière. C'est une bonne chose, je crois que les résultats sont très bons.

Je ne sais pas comment ça va se passer dans l'avenir. Je ne vais pas m'étendre là-dessus parce que ce serait trop long.

Pour ce qui est des documents, nous allons les renvoyer. Ils n'ont pas été encore envoyés au GAC parce qu'ils sont en cours de rédaction. Je vous remercie de vos commentaires, de votre

participation au groupe. Je vais vous envoyer tous les commentaires.

DENMARK :

Merci. Je veux reprendre le commentaire de la collègue des États-Unis et faire une humble suggestion sur la manière de procéder parce que, cette fois-ci, il y a eu tellement de superpositions entre groupes de travail et nous n'avons pas pu discuter de toutes ces questions dans la plénière du GAC. Nous pourrions donc peut-être mener une séance plénière en ligne avant notre prochaine réunion du mois de juin pour traiter de toutes ces questions dans une séance plénière.

OLGA CAVALLI :

Merci. C'est une très bonne idée.

IRAN :

Le Danemark a déjà présenté ce que moi je voulais dire parce que, quand Suzanne a mentionné qu'on laisse ça pour la réunion du GAC, j'espère qu'elle n'a pas voulu dire une réunion en personne du GAC. Il faudrait voir la manière de travailler autrement. Nous travaillons par exemple avec le CCWG avec 84 réunions à distance, réunions virtuelles. Alors, nous pourrions essayer cette méthode au sein du GAC.

CHAIR SCHNEIDER : Merci. Je crois qu'il est clair que nous avons des procédures à suivre.

La question est qu'il va toujours y avoir des gens qui ne comprennent pas bien les choses ou qui interprètent mal les situations. Cela est applicable à tout le monde. Il faut faire de son mieux pour être le plus sincère possible, le plus direct possible. Par exemple, avant de commencer un document, on peut établir les responsabilités, etc. Il y a plusieurs manières de nommer un document pour éviter les malentendus. Ce sont des actions que nous pouvons mettre en place pour que nous puissions être plus clairs par rapport au document.

Il faudra faire la clause de responsabilité pour que les gens comprennent de la meilleure manière possible quel est le statut du document.

Avec plaisir, je pourrais vous aider à organiser des réunions dans la période intersession. Mais, nous devons considérer que pour certains parmi nous ceci sera à 9h du matin, d'autres à 9h du soir, pour d'autres à 3h du matin. Ou sinon, on peut faire deux séances pendant la même journée, etc. Mais il y a toujours la question des fuseaux horaires. Je vous demande d'être considérés à cet égard. Je vais vous aider avec plaisir à organiser ces séances mais on aura toujours le désavantage que ce ne sera

pas facile, que tout le monde puisse travailler pour différentes questions. On ne peut pas trouver une solution à ce problème pour que tout le monde soit satisfait, c'est la réalité.

OLGA CAVALLI :

Merci Monsieur le Président. D'autres commentaires sur ce groupe de travail ?

Sinon je vais vous raconter quelles seront nos prochaines démarches. Nous allons modifier notre plan de travail. Nous allons travailler sur le document d'intérêt public et, dès que la version sera satisfaisante, nous partagerons ce document avec le GAC. Nous travaillerons également sur le document principal de ce groupe et nous utiliserons la même méthode de travail.

Vous avez des commentaires sur ce groupe de travail ?

Je vois qu'il n'y en a pas.

Nous passons donc maintenant au groupe du NomCom. Hier, nous n'avons pas pu nous réunir parce qu'on a été vraiment très occupés mais nous avons une version des termes de référence pour ce groupe.

Cela a été partagé avec le GAC dans la réunion de Buenos Aires. Il n'y a pas eu de changements depuis, simplement de très petits changements, plutôt concernant la rédaction, le texte. Et pour

pouvoir commencer avec notre travail, nous devons accorder les termes de référence. La réunion d'hier avait pour objectif de préciser ces termes de référence de la part du groupe. Alors je pose la même question à la séance plénière du GAC. C'est à dire si nous sommes d'accord avec ces termes de références. Si oui, nous allons préparer le plan de travail. Nous avons déjà des documents préparés par le groupe de travail. On n'a pas de formalités pour les termes de référence mais ce serait un bon point de départ.

Je vois qu'il n'y a pas d'objection. C'est approuvé.

Je vous remercie de votre attention et avec ceci je conclus ma présentation.

Merci Monsieur le Président.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup. Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires à un niveau général ? Manal, en représentation de l'Égypte.

EGYPT : Merci Thomas. Mon commentaire n'a rien à voir avec les groupes de travail. Je veux tout simplement mentionner qu'à l'heure actuelle je participe au groupe de travail de la ccNSO pour la

révision des questions de similitudes entre les IDN. Dans la liste de diffusion du GAC, on a distribué un courrier demandant des volontaires souhaitant participer à ce groupe de travail. À ce jour, nous avons la représentation de la délégation de la Grèce qui appartient au groupe de travail. Le plus difficile, c'est le nom du groupe de travail, EPSRP, le panel de révision des similitudes dans un processus étendu pour les ccTLD IDN et pour le processus des progrès accélérés. Dans quelques instants, je vais vous raconter les questions que nous avons abordées et je vais partager avec vous une mise à jour par écrit dans la liste de diffusion du GAC.

La procédure accélérée a des similitudes entre les chaînes de caractères qui empêchent que la chaîne de caractères avance dans le processus de délégation.

Si dans une période déterminée un candidat demande une évaluation, c'est là où ce panel de révision entre en fonction.

Je ne veux pas vous confondre. Je veux simplement dire que ce que nous voyons c'est si le panel doit formuler des recommandations, dans les cas où, par exemple, il y a des petites lettres qui ne génèrent pas la confusion mais la confusion est créée par les lettres majuscules. Que faut-il faire ? Il faut traiter les majuscules et les minuscules séparément ou le panel devrait tout traiter conjointement ?

Il faut voir la norme ISO et voir quelles sont les entrées de cette liste qui n'ont pas été attribuées à des gTLD et si elles devraient être utilisées dans l'avenir dans le gTLD. Nous voyons aussi la question de la similitude entre les gTLDs et ccTLDs et, en outre, il faut voir aussi comment inclure d'autres facteurs externes comme les procédures de réduction et il faut voir quelles sont les politiques qui peuvent résoudre cette situation et la question d'une chaîne de caractères bloquée.

Je vais partager quelque chose par écrit avec vous dans un format moins technique pour que nous puissions continuer à parler là-dessus.

CHAIR SCHNEIDER :

Merci beaucoup l'Égypte. Ce résumé est très important, cette question est très importante pour certains d'entre nous. Nous espérons que vous pourrez aller de l'avant ici. C'est un groupe de travail avec un nom assez compliqué hein quand même. Nous vous remercions donc de vos contributions.

EGYPT :

On a l'impression que c'est un groupe qui s'occupe des IDN mais lorsque nous parlons des chaînes de caractères similaires qui peuvent prêter à confusion, il faut tenir compte du fait que cela intègre aussi l'alphabet latin.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup pour cette précision. Je n'ai pas voulu dire que ce n'était pas intéressant pour tout le monde mais que c'est spécialement intéressant pour des personnes ou des parties qui trouvent leur chaîne de caractères bloquée dans cette situation.

Je pense que nous pouvons aller de l'avant. Nous avons une annonce de Michelle.

MICHELLE SCOTT-TUCKER : Lorsque nous aurons fini les procès-verbaux, nous devons évoquer les noms de toutes les personnes présentes. Nous allons donc vous demander de nous présenter vos cartes de visite professionnelles ou que vous indiquiez sur une feuille vos données de contact ou sur une liste qui est distribuée en ce moment et que vous mettiez vos noms de contact pour que nous puissions enregistrer vos noms dans ces procès verbaux. Si vous laissez vos cartes personnelles dans ce sac, nous allons faire un tirage au sort et vous pourrez gagner un prix. Il y a des gens qui sont tellement enthousiastes qu'ils mettent plus d'une carte de visite professionnelle. Je vais m'assurer qu'il n'y ait qu'une carte de visite professionnelle par personne. Je prendrais ce sac.

CHAIR SCHNEIDER : Est-ce que vous pourriez me rendre mes 25 cartes professionnelles personnelles ? Merci.

OLGA CAVALLI : Merci beaucoup Monsieur le Président. Merci beaucoup Michelle.

Il y a plusieurs membres du GAC qui m'ont dit qu'ils sont intéressés à participer au groupe de travail sur les noms géographiques. Demandez à Julia, s'il vous plaît, de vous ajouter à la liste de diffusion de ce groupe ou de tout autre groupe auquel vous pourrez participer. Merci beaucoup.

CHAIR SCHNEIDER : Merci beaucoup. Nous allons donc conclure cette séance et nous reviendrons dans cette salle à 14h pour travailler dans une autre séance consacrée aux noms de domaines à deux caractères et leur mise en œuvre avant de commencer à travailler sur notre communiqué. Vous devez vous rappeler que ce thème a soulevé l'expression de plusieurs soucis.

Nous allons commencer à rédiger le communiqué et nous espérons ne pas dépasser 20h, ne pas aller au-delà de cette heure là pour que nous puissions tous aller au dîner de gala ce soir. Merci beaucoup. J'espère que vous aurez un bon déjeuner.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]